

# **Convention de Projet éducatif territorial 2018-2019**

## **Commune de SAUVIGNY-le-BOIS**

Nom du coordonnateur du projet : **Odette CHATELAIN**  
Fonction : Maire adjoint  
Adresse : 31, rue de la Liberté – 89200 – SAUVIGNY-le-BOIS  
Téléphone : 03.86.34.32.35.  
Adresse électronique : [mairie.sauvigny-le-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.sauvigny-le-bois@wanadoo.fr)

# ÉTAT DES LIEUX 2018-2019

## 1)- Territoire Et Public Concernés

Commune : **SAUVIGNY-le-BOIS**

### Liste des écoles :

*Ecole maternelle (TPS à CP) publique de : Sauvigny-le-Bois*  
*Ecole élémentaire (CE1 à CM2) publique de : Sauvigny-le-Bois*

Nombre d'élèves : **99**

	En public	Total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans (A)	40	40	1
Six ans et plus (B)	59	59	
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	

## 2).- Etat Des Lieux – Recenser Les Ressources Locales

Spécificité territoriale : *accueil d'enfants venant d'autres communes*

Contrainte territoriale : *Transport scolaire*

## Horaires 2018-2019

	Horaires scolaires				Sieste		APC		NAP	
	entrée	sortie	entrée	sortie	début	fin	début	fin	début	fin
LUNDI	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	13 h 30	14 h 30	11 h 30	12 h 00	15 h 45	16 h 30
MARDI	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	13 h 30	14 h 30	11 h 30	12 h 00	15 h 45	16 h 30
MERCREDI	8 h 30	11 h 30								
JEUDI	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	13 h 30	14 h 30	11 h 30	12 h 00	15 h 45	16 h 30
VENDREDI	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	13 h 30	14 h 30			15 h 45	16 h 30

	L - M - J - V				MERCREDI	
	arrivée matin	midi	après-midi	départ soir	arrivée matin	départ midi
Transports scolaires	8 h 20	0	0	16 h 30	8 h 20	11 h 30
Si transports pour cantine, préciser les horaires de départ et retour						

### Nombre d'enfants accueillis dans le temps périscolaire depuis septembre 2018/jour

(Réf. : lundi 10 Septembre 2018), fréquentation cantine en hausse les mois suivants.

	Moins de 6 ans		6 ans et plus	
	nombre	Taux/ A	nombre	Taux/ B
Matin à partir de 7h 30	5	12,50 %	6	10,17 %
Midi de 11 h 30 à 12 h 00	1	2,50%	3	5,08 %
Cantine de 12 h 00 à 13 h	21	52,50 %	32	54,24 %
Garderie de 13 h à 13 h 30	21	52,50 %	32	54,24 %
NAP de 15 h 45 à 16 h 30	15	37,50 %	27	45,76 %
Aides aux devoirs	0	0	23	38,98 %
Soir jusqu'à 18 h 30	11	27,50 %	18	30,51 %

### Déroulement de la journée:

- De 7 h 30 à 8 h 30 enfants accueillis en garderie
- De 11 h 30 à 12 h 00 enfants accueillis en garderie
- De 12 h 00 à 13 h 00 enfants accueillis en cantine
- De 15 h 45 à 16 h 30 enfants accueillis en NAP
- De 16 h 30 à 18 h 30 enfants accueillis en garderie

## PRÉPARATION DU PROJET 2018-2019

### Locaux et matériel mobilisables pour les activités périscolaires :

Local	Capacité d'accueil	Matériels	Temps de déplacement	Disponibilités
Salle de Cantine	150 places	Tables-chaises	néant	Tous les jours scolaires
Salle de motricité	50 places	Tapis - ballons	néant	Tous les jours scolaires
Bibliothèque	30 places	Tables chaises – livres documentation	néant	Tous les jours scolaires
Salle atelier	20 places	Tables – chaises - matériel	néant	Tous les jours scolaires

### 3).- Finalités Du Projet Éducatif Territorial Partagées Par L'ensemble Des Partenaires

- Assurer la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Conduire pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école
- Construire des situations spécifiques pour répondre au principe de laïcité,
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Garantir l'accessibilité des dispositifs au plus grand nombre.
- Élaborer une communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
- Elaborer des règles communes pour le bien-vivre ensemble

Effets attendus au niveau des enjeux du PÉriscolaire :

- → Allègement de la journée de classe.
- → Apporter des connaissances à l'enfant dans un cadre ludique.
- → Développer le sens créatif de l'enfant.
- → Soutenir l'enfant dans son apprentissage à la vie en collectivité.

## 4). Mise En Oeuvre

### Durée du PEDT

**2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021**

Les principes d'organisation :

➤ **Organisateur des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :**

**Commune de Sauvigny-le-Bois**

➤ **Déclaration des NAP en accueil de loisirs : Non**

- Existe-t-il un règlement intérieur des NAP ? **Oui** (annexe n°1)
- Modalités des articulations entre PEDT et projet d'école : **Articulation langage écrit et parlé**
- Personnaliser et fluidifier les parcours des élèves dans un climat de confiance
- Acquérir une culture morale et civique commune au sein de l'école
- Modalités des articulations entre PEDT et APC : **par le biais des thèmes abordés pendant le temps des NAP voir la créativité – l'écriture – le dessin**
- Modalités de mise en œuvre du volet laïcité :

**1 - élaboration d'une charte avec les enfants en vue de définir les règles de la vie en collectivité**

**2 - apprentissage du civisme et du respect d'autrui, initiation à la responsabilité individuelle vis à vis du collectif .**

- Prise en compte des modalités des passages de transitions (lieu, à quelle heure, sous la responsabilité de qui ?) :

- **les temps scolaires et périscolaires se font dans le même établissement**
- **les enfants du périscolaire sont pris en charge par le personnel communal attaché au service périscolaire dès la sortie de classe.**

- Modalités spécifiques pour l'accueil des maternelles :

- **les enfants de « maternelle » de la TPS à la MS sont pris en charge par l'ATSEM attachée au service périscolaire.**

Si une corrélation du PEDT existe ou est envisagée avec l'un ou l'autre des dispositifs ci-dessous mentionnés, préciser les points de convergences :

→ le projet éducatif de l'accueil de loisirs : **NON**

→ le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : **NON**

→ le contrat de ville : **NON**

→ le contrat local ou projet territorial d'éducation artistique (CLEA / PTEA) : **OUI**

→ le contrat enfance jeunesse (CEJ – CAF) : **NON**

## Horaires des NAP :

	Maternelles		Élémentaires	
	Heure début	Heure fin	Heure début	Heure fin
Lundi	15h45	16h30	15h45	16h30
Mardi	15h45	16h30	15h45	16h30
Mercredi				
Jeudi	15h45	16h30	15h45	16h30
Vendredi	15h45	16h30	15h45	16h30

Fonction de coordination assurée par: la Commune – Adjointe au Maire

Organisation pédagogique assurée par: la Commune – Adjointe au Maire

Gratuité des NAP : **OUI**

**5 périodes sont définies à la rentrée scolaire– 1 thème par période (voir pièce jointe), soit :**

**1ère période : Géographie**

Chaque année un continent ou sous continent sera choisi .

**2ème période : La découverte des métiers :**

Chaque année les enfants iront à la découverte des métiers par une approche d'échange , de visites .

**3ème période : L'Histoire**

Chaque année une époque sera retenue .

Découverte des danses pratiquées à l'époque choisie .

**4ème période : La Nature :**

Expliquer aux enfants que la nature se divise en 4 saisons – les différentes plantes, fleurs qui se développent suivant chaque saison , illustration avec le jardin pédagogique .

Sorties prévues dans une ferme pour faire découvrir aux enfants son fonctionnement et dans une jardinerie .

**5ème période : Les Sports :**

Faire découvrir aux enfants les différents sports.

Les danses contemporaines

Les métiers du cirque – la musique (en utilisant son corps).

**En fonction des disponibilités des intervenants le déroulement des périodes peut-être modifié**

## **5). Pilotage**

**Composition du comité de pilotage**

Commission scolaire, personnel communal attaché au périscolaire, enseignantes.

**Autres partenaires**

Artisans – ODSSA – Centre de Secours – Club de danse – Agriculteurs – Horticulteurs  
- Intervenants sur l'éducation alimentaire – Jardin pédagogique – Association Romarin.

**Modalités de pilotage**

Une réunion par trimestre

Les partenaires potentiels des NAP :

Structures ou intervenants des NAP	Nature des activités	Critère de choix des enfants participants
<i>Cuisine - Mon Resto responsable</i>	<i>Education alimentaire</i>	<i>Enfants de GS et + 6 ans</i>
<i>Artisans</i>	<i>Découverte des métiers</i>	<i>Enfants de GS et + 6 ans</i>
Artisans – jardin biologique	Découverte de la nature et des plantes .	Enfants de GS et + 6 ans
Association Romarin	Jardin – inscription concours du jardin Bio	Enfants de GS et + 6 ans
Association "Dancerie d'Aballones"	Découverte des danses Contemporaines	Enfants de GS et + 6 ans
Association "Monthelon"	Découvertes des métiers du Cirque – de la Musique	Enfants de + 6 ans

Complémentarité entre les activités scolaires et les activités périscolaires :

. la complémentarité est assurée par le choix des thématiques (histoire, géographie, métiers, nature et sports) qui permettent une poursuite des enseignements dans le cadre ludique des NAP.

Jour et horaire des APC (activités pédagogiques complémentaires) :

- **Lundi – Mardi et jeudi – de 11 h 30 à 12 h 00**

Dans le cas où les APC se déroulent en même temps que les NAP mais sur une durée moindre, une transition est-elle prévue entre les APC et les activités périscolaires ?

- **NON**

➤ Communication avec les familles :

Outil mis en place :

- **site internet**

- **réunion**

en début d'année scolaire

➤ **Modalités d'inscription :**

- **par période**
- choix entre aide aux devoirs , garderie et ateliers NAP.

**6 groupes sont constitués selon âge et activité :**

- 1 groupes d'aide aux devoirs
- 1 groupe PS à MS
- 3 groupes « atelier »
- 1 groupe garderie



## 6). Evaluation

Un rapport d'évaluation devra être produit 6 mois avant le terme du PEDT.


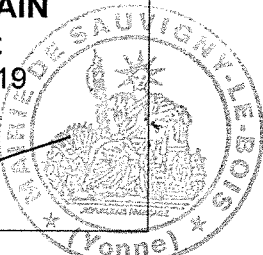
### Périodicité :

Les personnes consultées seront :

- Les acteurs du temps scolaire
- Les acteurs du temps périscolaire
- Les parents
- Les acteurs du temps extra-scolaire
- La collectivité territoriale
- Le comité de pilotage

## 7). Liste Des Documents Annexes

- *Règlement intérieur des NAP*
- *Périodes du périscolaire définies en début d'année scolaire*

<p><b>Monsieur le Maire</b></p> <p>Nom, date et signature : <b>Odette CHATELAIN</b> <b>Maire adjoint</b> le 9 avril 2019</p>  	<p><b>Pour information</b></p> <p><b>Madame le coordonnateur du projet éducatif territorial</b> Nom, date et signature :</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Ce projet sera transmis :**

à la DDCSPP : [ddscpp@yonne.gouv.fr](mailto:ddscpp@yonne.gouv.fr)

à la CAF : [actionsociale.cafauxerre@caf.fr](mailto:actionsociale.cafauxerre@caf.fr)

à la DSDEN : **et [p1d389@ac-dijon.f](mailto:p1d389@ac-dijon.f) [rcab89@ac-dijon.fr](mailto:rcab89@ac-dijon.fr) et [p1d389@ac-dijon.f](mailto:p1d389@ac-dijon.f) à l'attention de madame BEUGNET**

à l'IEN de CIRCONSCRIPTION dont les écoles de la commune relèvent:

Auxerre 1: [ienaux1@ac-dijon.fr](mailto:ienaux1@ac-dijon.fr) , à l'attention de madame BIARNES-KIHL France

Auxerre 2: [ienaux2maternelle@ac-dijon.fr](mailto:ienaux2maternelle@ac-dijon.fr) , à l'attention de madame DESCHEPPER Elisabeth

Auxerre 3: [ienaux3@ac-dijon.fr](mailto:ienaux3@ac-dijon.fr) , à l'attention de monsieur DUGUET Stéphane

Avallon: [ienaval@ac-dijon.fr](mailto:ienaval@ac-dijon.fr) , à l'attention de madame BIARNES KIHL France

Joigny: [ienjoi@ac-dijon.fr](mailto:ienjoi@ac-dijon.fr) , à l'attention de monsieur FOULLEY Michel-Marie

Sens 1: [iensens1@ac-dijon.fr](mailto:iensens1@ac-dijon.fr) , à l'attention de madame TESSIER Sarah

Sens 2: [iensens2@ac-dijon.fr](mailto:iensens2@ac-dijon.fr) , à l'attention de monsieur RAISONNIER Nicolas

# PEDT SAUVIGNY-LE-BOIS

Période	Thème
Septembre / Octobre	La géographie
Novembre / Décembre	La découverte des métiers
Janvier/ Février	L'histoire
Mars/Avril	La nature
Mai / Juin	Le sport

Favoriser l'éveil, l'apprentissage par la création, le dessin et l'écriture par des activités en groupes de 8 à 10 enfants  
arts plastique – jeux éducatifs – jeux de société – sorties découvertes